



Adoption au Chili: inscription dans le registre suisse de l'état civil

11.04.2022

Documents à soumettre

- Document original "certificado de nacimiento" **avant** l'adoption de l'enfant.
- Document original "certificado de nacimiento" **après** l'adoption de l'enfant.
- Décision originale d'adoption mentionnant le lieu où elle a été prononcée (si possible avec attestation de force exécutoire). Avec apostille + traduction.
- Si applicable, certificat original attestant que l'adoption s'est faite conformément aux dispositions de la Convention de La Haye (CLaH-93) au sens de l'article 23 (Certificado de conformidad de la adopción internacional).
- Photocopies du passeport ou carte d'identité de l'enfant.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois (les certificats obtenus en ligne ne doivent pas être datés de plus de 60 jours). Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Documents chiliens en ligne <https://www.registrocivil.cl/principal/servicios-en-linea/servicios-en-linea>

Documents établis à l'étrangers (documents non établis par les autorités chiliennes): Veuillez vous renseigner directement auprès de la représentation suisse.

Traduction

Toute décision judiciaire (dans une langue officielle de la Suisse: allemand, français ou italien).

Exception : Jugement de divorce/dissolution de l'accord de partenariat.

Légalisation

Les déclarations notariées, les actes de mariage, les actes de naissance et les décisions judiciaires doivent être **apostillés** avant d'être soumis à la Représentation Suisse.

Autorités compétentes au Chili :

Ministerio de Relaciones Exteriores
Agustinas 1320
Santiago

Ministerio de Justicia
Moneda 1155
Santiago

Registro Civil e Identificación
Amanda Labarca 70
Santiago

Informations complémentaires: <https://apostilla.gob.cl/apostilla/donde-puedo-solicitar-la-apostilla>

Emoluments

L'inscription de l'adoption dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Il faut prévoir une période minimale d'environ de deux mois pour l'enregistrement de l'adoption. Le bureau d'état civil responsable du lieu d'origine de l'enfant fournira des informations sur l'état de l'enregistrement et délivrera des confirmations officielles.

Un document d'identité suisse ne peut être commandé que lorsque l'adoption de l'enfant a été inscrite dans le registre de l'état civil suisse ou que la nationalité suisse de l'enfant a été confirmée www.schweizerpass.ch